

---

AVIS PUBLIC

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE  
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-U53-108  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION DES  
GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES CA-707 ET CA-710,  
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CV-226 ET AUTRES MODIFICATIONS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2026, le conseil a adopté le 16 juin 2026 le second projet de règlement numéro 2026-U53-108 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification - Grilles des usages et des normes - Zones Ca-707 et Ca-710 - Agrandissement Zone Cv-226 - Autres modifications.

**Objet du second projet de règlement et de la demande de participation à un référendum**

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Une demande relative aux dispositions qui suivent peut provenir de ces zones et des contiguës à celle-ci, lesquelles sont énumérées à la section « zones concernées ».

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Chacune des dispositions d'où peut provenir une telle demande se lit ainsi :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone Ca-707, en ajoutant la catégorie d'usage Commerce de récréation intérieure (c9), à l'exception des salons de pari;
- Modifier la grille des usages et des normes de la zone Ca-710, en remplaçant le texte de la lettre b) des exclusions par « excluant les salons de pari »;
- Agrandir la zone Cv-226 à même une partie de la zone Cm-228;
- Abroger les articles 11.6.2 - *Aménagement d'un accès* et 11.6.3 - *Aménagement d'une allée véhiculaire*.

**Conditions de validité d'une demande**

4. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de la zone) d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de la zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - Être reçue par écrit, **au plus tard le 30 juin 2026, à 23 h 59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En personne ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

\*\*\*Attention aux délais postaux applicables \*\*\*

- Par courriel à l'adresse suivante [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### Personnes intéressées

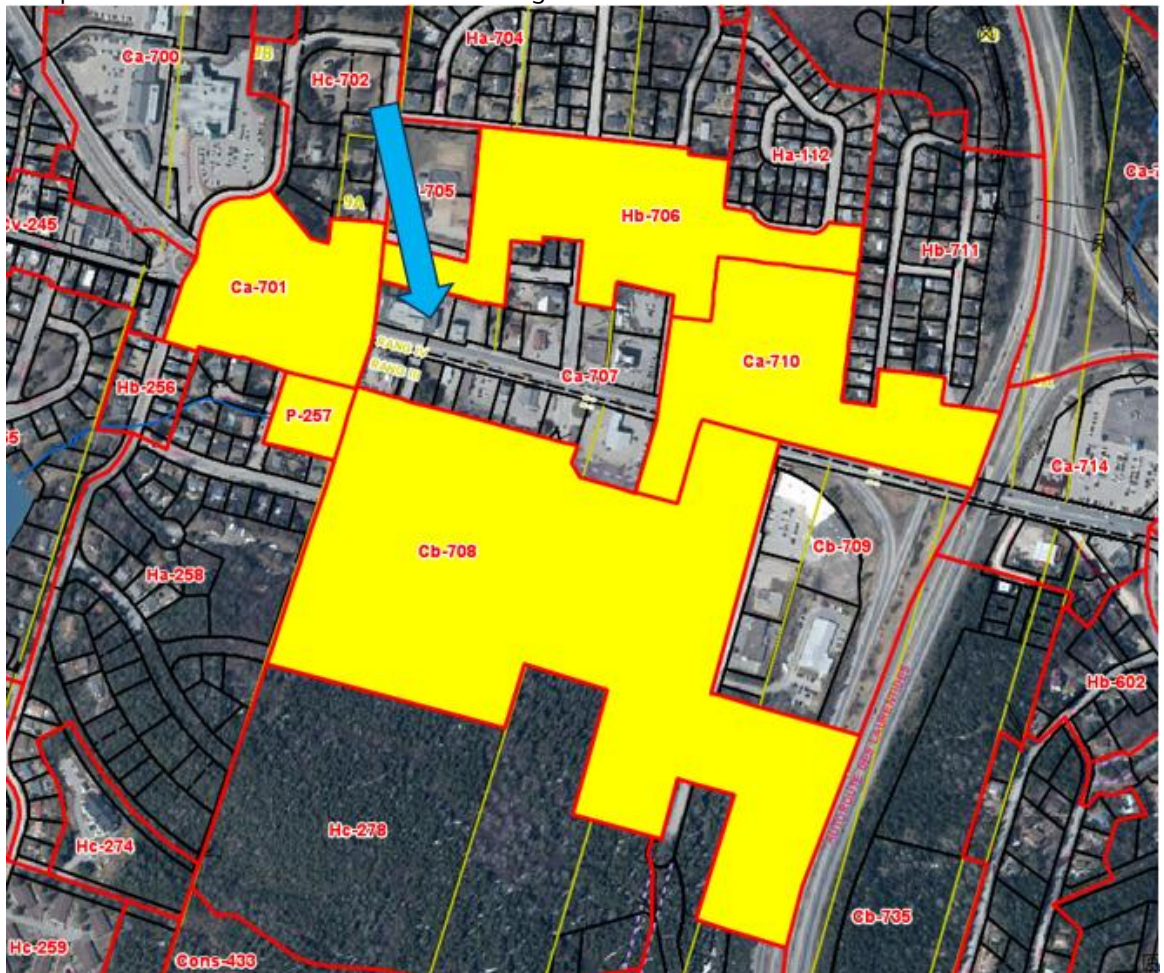
5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, de même que les renseignements permettant de déterminer les conditions supplémentaires relatives aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise et les renseignements permettant de déterminer les conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale, peuvent être obtenus en communiquant avec le Service juridique et greffe par courriel à [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

#### Zones concernées

6. Ce second projet de résolution vise les zones décrites ci-dessous, leurs délimitations par voies de circulation, ainsi que les zones contiguës, lesquelles sont illustrées sur le croquis ci-dessous.

##### a) Ca-707

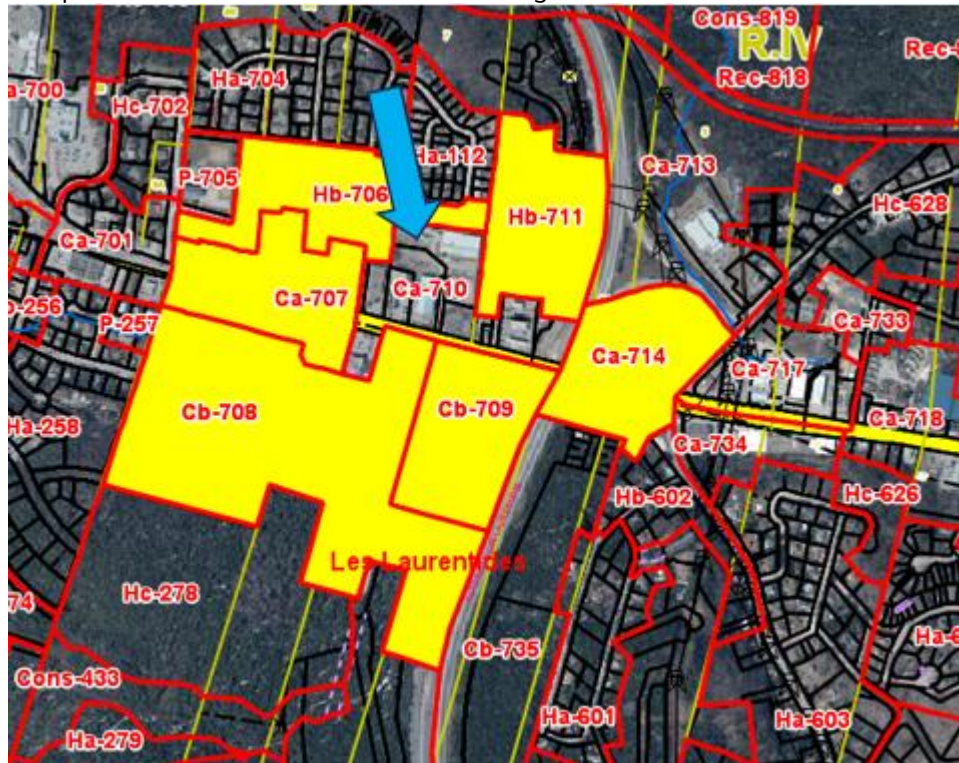
- Délimitation de la zone visée par voies de circulation :
  - Rue Sylvain, Autoroute 15, rue Laverdure et rue Desjardins
- Zones contiguës
  - Hb-706, Ca-710, Cb-708, P-257 et Ca-701
- Croquis de la zone visée et des zones contiguës



##### b) Ca-710

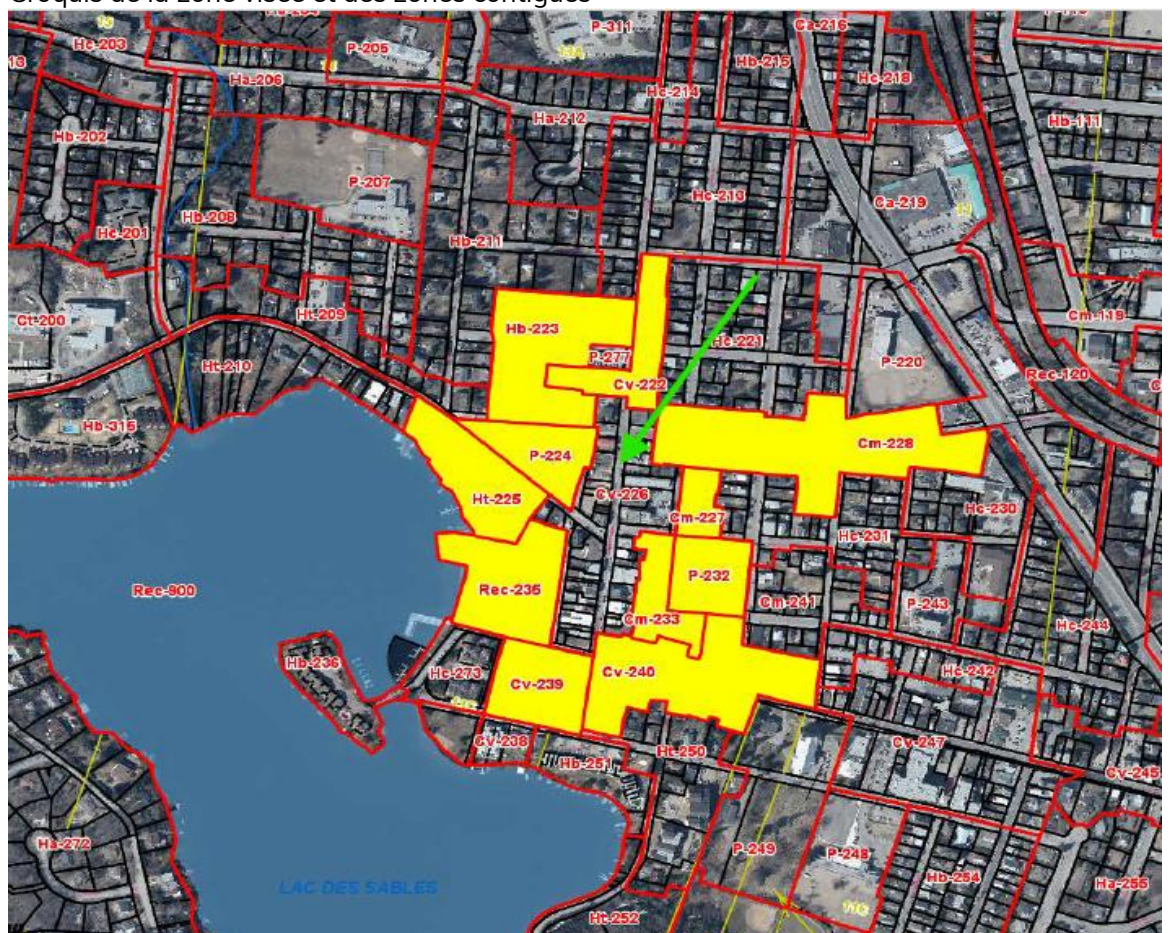
- Délimitation de la zone visée par voies de circulation :
  - Rue Beaulne, Rue Sylvain, Autoroute 15, route 117
- Zones contiguës
  - Cb-708, Ca-707, Hb-706, Hb-711, Ca-714 et Cb-709

- Croquis de la zone visée et des zones contiguës



c) Cv-226

- Délimitation de la zone visée par voies de circulation :
  - Rue Préfontaine Ouest, rue Saint-Antoine, Rue principale Est et rue Saint-Louis
- Zones contiguës
  - Hb-223, Cv-222, Cm-228, Cm-227, P-232, Cm-233, Cv-240, Cv-239, Rec-235, Ht-225, P-224
- Croquis de la zone visée et des zones contiguës



d) Pour l'abrogation des articles 11.6.2 et 11.6.3, l'ensemble du territoire de la Ville est visé.

**Approbation référendaire**

7. Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Absence de demande de validité**

8. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**Consultation du projet**

9. Le second projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 16 juin 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
10. Le formulaire de demande de participation à un référendum est disponible sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 juin 2026.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe